



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 avril 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2010-478

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 24 MARS 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 24 mars 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2010-479*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 23 JANVIER 2007 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ SITUÉ À L'ANGLE DE L'AUTOROUTE 50 ET DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-52 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 23 janvier 2007 en vertu de la résolution numéro CM-2007-80 et concernant le développement du projet commercial intégré situé à l'angle de l'autoroute 50 et du prolongement du boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2007-80 et l'entente intervenue prévoient le remboursement de quotes-parts municipales pour la réalisation de certains travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-80 et à l'entente approuvée le 23 janvier 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 23 janvier 2007 concernant le projet commercial intégré situé à l'angle de l'autoroute 50 et du prolongement du boulevard de la Gappe afin de modifier les montants des quotes-parts municipales indiquées aux articles 15, 16, 17, 18 et 19 et d'ajouter d'autres travaux.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-52 en date du 17 janvier 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-80 en date du 23 janvier 2007 afin d'augmenter le montant imputable de 349 000 \$ à 524 000 \$, et ce, à même le fonds des immobilisations.

Les fonds à cette fin, au montant de 183 111 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisation (18-70014)	175 000 \$	Quote-part municipale - Prolongement du boulevard de la Gappe
04-13493	8 111 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve d'acquisition de propriétés, un montant de 175 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-480

SOUSSION 2010 SP 021 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION PARTIELLE DES RUES 2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Tecslult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, avec résidence, pour la réfection partielle des rues 2010, au montant approximatif de 231 845,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 février 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme AECOM Tecslult inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme AECOM Tecslult inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-018-75105	221 575,25 \$	Honoraires professionnels - Pavage 2010
04-13493	10 270,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-481

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 109 848,26 \$ - LES ENTREPRISES MCM LACASSE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE BALLE 1 ET 2 AU PARC SANCARTIER ET L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER D'ACCÈS AU PARC DE LA COLLINE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CM-2009-1055 adoptée le 22 septembre 2009, le conseil municipal a adjugé un contrat à la firme Les Entreprises MCM Lacasse inc. pour les travaux de réaménagement des terrains de balle 1 et 2 au parc Sanscartier et pour l'aménagement d'un sentier d'accès au parc de la Colline, contrat numéro C-06-32, au montant de 777 557,70 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande le versement d'un montant de 109 848,26 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour ces travaux de réaménagement et d'aménagement pour ce contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir 80897 autorisant un montant de 48 507,99 \$, incluant les taxes, et 81171 autorisant un montant de 25 550,44 \$, incluant les taxes et, de plus, autorise l'ajustement du coût du montant additionnel de 35 789,83 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 109 848,26 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement des terrains de balle 1 et 2 au parc Sanscartier et pour l'aménagement d'un sentier d'accès au parc de la Colline dans le secteur de Gatineau, contrat numéro C-06-32.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90039-001-75106	34 204,46 \$	Installations récréatives - Jeux du Québec - Installations récréatives
04-13493	1 585,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-482

SOUSSION 2010 SP 056 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES GARNEAU, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Génivar, 500, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, avec résidence, pour la réfection des services municipaux des rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval, au montant approximatif de 86 603,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mars 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Génivar est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, si la situation est rendue nécessaire.

De plus, la firme Génivar est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-008-75107	41 383,55 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Rue Garneau
18-80002-009-75108	41 383,54 \$	Honoraires professionnels - Génie - Égouts - Rue Garneau
04-13493	3 836,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-483

SOUSSION 2010 SP 064 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PRECO - LOT 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM-Technisol inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels de laboratoire comprenant une étude géotechnique, une évaluation environnementale, phase 1, une caractérisation environnementale, phase II et le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant approximatif de 228 956,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme LVM-Technisol inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme LVM-Technisol inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-003-75109	218 814,73 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
04-13493	10 142,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-484

SOUSSION 2010 SP 063 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PRECO - LOT 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels de laboratoire comprenant une étude géotechnique, une évaluation environnementale, phase I, une caractérisation environnementale, phase II et le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant approximatif de 201 323,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Groupe Qualitas inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme Groupe Qualitas inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-003-75110	192 405,85 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
04-13493	8 918,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-485*

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS VISANT LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau, par sa recommandation R14, prévoit une enveloppe de subventions annuelles pour les organismes communautaires afin de soutenir la tenue d'activités visant la promotion du développement durable au niveau de la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE la politique MIE-2007-002 a été élaborée afin d'encadrer le processus de subvention du programme de sensibilisation, d'information et d'éducation aux bonnes pratiques de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un comité a analysé, évalué et proposé 13 projets sur les 13 projets reçus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les subventions proposées pour les 13 projets proposés du volet I - Communautaire, pour un montant total de 30 171 \$ et de mandater la directrice du Service de l'environnement pour signer les protocoles d'entente avec les organismes.

Le trésorier est autorisé à verser les subventions selon les modalités décrites aux protocoles d'entente et sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service de l'environnement.

En vertu des dispositions de l'article 6.4 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau, la directrice du Service de l'environnement est autorisée à signer les protocoles d'entente en découlant avec les organismes et assurer la gestion et le suivi de ces protocoles.

Le comité exécutif prescrit également que la signature du greffier n'est pas requise pour ces protocoles d'entente.

Les organismes devront dégager la Ville de toutes responsabilités pour dommages à autrui pouvant résulter de leurs activités et s'engager à détenir une police d'assurance civile pour un montant minimal de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle, s'il y a lieu, et fournir au Service de l'environnement un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45540-972	30 171 \$	Gestion des matières résiduelles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-486

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 AU MONTANT DE 98 816,42 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 au montant de 98 816,42 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-487

SOUMISSION 2010 SI 051 - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PAYSAGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la location d'équipements paysagers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 8 mars 2010, à savoir :

ANNEXES A, B ET D

Carrier & Poirier Équipement Ltd., 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0 pour la location d'équipements paysagers pour les annexes A, B et D sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total de 48 468,53 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXE C

Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location d'équipements paysagers pour l'annexe C sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total de 1 780 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516-75111	48 022,68 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location à long terme - Machinerie
04-13493	2 225,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-488 **SOUSSION 2010 SP 011 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9, Terrapro Construction inc., 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4 et Construction Edelweiss, 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 et autorise le Service des travaux publics à se procurer les divers types de béton bitumineux et le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la municipalité, en tenant compte de la date d'ouverture des usines, des secteurs à desservir, de la distance de l'usine, des coûts de transport, du temps d'attente, des heures de pointe de la circulation et des prix soumis, conformément aux documents d'appel d'offres et leur soumission respective déposée en date du 4 mars 2010 et suivant le tableau des prix reçus annexés qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera valide jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement à compter du 1^{er} mai 2010, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-489 **SOUSSION 2009 SP 250 - ACHAT D'UN CAMION AVEC BOÎTE DE SERVICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme P.E. Boisvert Auto ltée, 2, Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture d'un camion avec boîte de service, incluant l'option du chauffage des compartiments, au montant total de 101 113,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-013-75112	96 634,42 \$	Acquisition de véhicules - Un camion de une tonne - Hygiène
04-13493	4 479,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-490

CONTRAT - DIRECTION ARTISTIQUE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES JEUX DU QUÉBEC À GATINEAU - LES PRODUCTIONS YVES MARCHAND - 30 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (4^o) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements ou de logiciels destinés à des fins éducatives;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Jeux du Québec prévoit une programmation complémentaire à caractère culturel et que le Service des arts, de la culture et des lettres a été mandaté pour la réalisation de cette programmation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la programmation complémentaire désire confier la planification, l'organisation et la réalisation de toutes les activités spéciales à caractère culturel pour la période du 29 juillet au 6 août 2010 à une ressource professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir 79728 pour un montant de 15 000 \$, incluant les taxes, et adjuge un contrat additionnel de 15 000 \$ à la firme Les Productions Yves Marchand, 135, chemin Fleming, Cantley, Québec, J8V 3B4 pour la direction artistique de la programmation culturelle des Jeux du Québec à Gatineau, et ce, pour un montant total de 30 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79400-419-11528	13 289,04 \$	Recouvrables de tiers - Culture - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	664,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 046,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-491*

VENTE À L'ENCAN - SAMEDI LE 12 JUIN 2010 - EFFETS NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police accumule différents biens issus d'effets non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit disposer de ces biens par voie d'encan public annuel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service de police à tenir la vente à l'encan des effets non réclamés détenus par le Service de police, effets composés principalement de bicyclettes, d'appareils électroniques et d'outils de tous genres, le samedi 12 juin 2010 au Stade Pierre-Lafontaine, 225, rue Saint-Antoine à Gatineau.

Le directeur du Service de police est autorisé à retenir les services de monsieur Patrice Paradis, commissaire-priseur, à raison de 15 % du montant total des ventes, et ce, avant le calcul des taxes.

De plus, le directeur du Service de police est autorisé à remettre les recettes nettes de cet encan à l'organisme L'Alternative Outaouais pour la Table de travail sur le phénomène des gangs de rue criminalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les recettes nettes engendrées par la vente à l'encan.

Le trésorier est autorisé à ajuster les budgets concernés et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-492

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 25 159,10 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 413 841,87 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 8 949,91 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 11 - 228 820,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches numéros 11 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	25 159,10 \$	22 au 26 mars 2010
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	413 841,87 \$	22 au 26 mars 2010
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	8 949,91 \$	22 au 26 mars 2010
Liste des embauches numéro 11	Embauche de personnel temporaire	228 820,73 \$	15 au 19 mars 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-493

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 MARS 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 2 811 714,17 \$ pour la période du 18 au 24 mars 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-494

SOUSSION 2010 SI 072 - IMPRESSION - PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES - CONTRAT D'UN AN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Vincent Ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 41 754,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter du 30 avril 2010.

Les fonds nécessaires à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-495

DÉSIGNATION DE NOMS DE LIEUX - SENTIER DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a signé deux protocoles d'entente avec la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc. pour les phases 1 et 2 du projet de préservation et de mise en valeur du sentier de la Rivière-Blanche, en vertu des résolutions numéros CM-2004-938 en date du 12 octobre 2004 et CM-2008-581 en date du 20 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des deux phases du projet, deux ponts couverts, deux places et deux tronçons du sentier de la Rivière-Blanche ont été réalisés par la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a soumis, au nom de la Corporation, au Comité de toponymie de la Ville des noms pour désigner le pont couvert, le tronçon et la place pour chacune des deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation désire honorer, dans le cadre de ces désignations, les propriétaires des terrains où sont situés les lieux désignés et l'entreprise majeure ayant été impliquée dans la phase et que le Comité de toponymie s'accorde avec cette approche;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour le nom de toponymes dont la graphie était incertaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de lieux situés sur le sentier de la Rivière-Blanche pour les phases 1 et 2 du projet de préservation et de mise en valeur du sentier réalisées par la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc., à savoir :

Phase 1

Pont Brabant-Philippe
Tronçon Claude-Bérard
Place Lafarge

Phase 2

Pont Roland-Houet
Tronçon Oscar-Lafontaine
Place de la Coopération

Adoptée

CE-2010-496

MANDAT D'ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le 14 février 2006 et le 13 février 2007, le conseil municipal approuvait les règlements numéros 332-2006 et 386-2007 afin de permettre la réalisation d'un réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de certaines parcelles de terrain le long du boulevard Saint-Joseph afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières de procéder à l'acquisition des parcelles requises, soit de gré à gré ou par expropriation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service d'évaluation et des transactions immobilières de procéder à l'acquisition des parcelles requises en vue du réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx, soit de gré à gré ou par expropriation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-497

SOUSSION 2010 SP 053 - LOCATION DE LIENS DE FIBRE OPTIQUE NOIRE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron ltée, 888, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 4S8 pour la location de liens de fibre optique noire, au montant total de 77 527,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du mardi 2 mars 2010, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la mise en service et se terminera le 31 décembre 2013.

Le contrat pourra être prolongé sur une base mensuelle n'excédant pas 12 mois, et ce, aux mêmes termes et conditions.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes au budget des années 2011 à 2014, et ce, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-334-75113	13 471,43 \$	Infrastructures - Télécommunication - Informatique
04-13493	624,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2010.

Adoptée

CE-2010-498 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE LE PETIT PRINCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école Le Petit Prince, à l'attention de monsieur Marko Cournoyer, 44, rue de Juan-les-Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2, à titre de subvention pour la fête de fin d'année en juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-499 **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DU VALLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école du Vallon, à l'attention de madame Michèle Ouellette, 88, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 2M4, à titre de subvention pour la fête de fin d'année en juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-500 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR DE TEMPLETON - FÊTE DES BÉNÉVOLES - 30 AVRIL 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or de Templeton, à l'attention de madame Loraine Hotte, secrétaire, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête pour les bénévoles qui aura lieu le 30 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-501

SUBVENTION DE 300 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie, à l'attention de madame Nancy Rancourt, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention dans le cadre de l'événement Le Relais pour la vie qui aura lieu dans le secteur de Hull, le 18 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-502

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - VIN ET FROMAGE - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 8 AVRIL 2010 - 150 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer au vin et fromage organisé par La maison Mathieu-Froment-Savoie le 8 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11439-972	75 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11443-972	75 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-503 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'École Notre-Dame, à l'attention de madame Andrée Rosen, 170, rue Papineau, Gatineau, Québec, J8X 1V9, à titre de subvention pour le verdissage de la cour d'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 000 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-504 **PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES MIREILLE APOLLON ET NICOLE CHAMPAGNE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 17 AVRIL 2010 - 409,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Nicole Champagne à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 17 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 409,50 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11436-972	195,00 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11439-972	195,00 \$	Nicole Champagne - De Limbour
04-13493	19,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-505 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOE ABOU AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS DE CONSTRUCTION - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux permis de construction à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Joe Abou au poste de technicien aux permis de construction à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer.

Le salaire de monsieur Joe Abou sera celui de la classe 9, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Joe Abou occupe le poste de technicien aux permis de construction à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer depuis le 28 juillet 2008, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 - Aylmer - Permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-506

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LANOIS AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARPENTAGE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en arpentage à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-051 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Luc Lanois au poste de technicien en arpentage à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-051 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Luc Lanois sera celui de la classe 8, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Lanois est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 - Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-507

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CARINE DUPÉRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Carine Dupéré au poste de secrétaire I à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Carine Dupéré sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carine Dupéré est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 - Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-508

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ VILLENEUVE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-333 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Villeneuve au poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur André Villeneuve sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur André Villeneuve est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71233-114 – Aréna Jean-Paul Sabourin (Hull) - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-509

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION ADJOINTE, PRÉVENTION ET SOUTIEN - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Division adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Chantal Cadieux au poste de secrétaire II à la Division adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Chantal Cadieux sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Julie Beauregard au poste de secrétaire II au Service de police prévue le 2 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-112 - Schéma de couverture de risques - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-510

RETRAITE DE MESDAMES GINETTE LACOURSIÈRE, CARMEN LAVERGNE, FRANCINE LEGAULT, JOHANNE LEGAULT, JOHANNE PROULX ET DE MESSIEURS CHARLES GOURGUE, ROBERT LÉON, RICHARD DAULT, GEORGES PICHÉ, PIERRE DUGUAY, RICHAIR MARTIN, JACQUES RANGER, YVES GUÉRETTE, ROGER GRAVELINE ET JACQUES CYR - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Ginette Lacoursière, Carmen Lavergne, Francine Legault, Johanne Legault, Johanne Proulx et messieurs Charles Gourgue, Robert Léon, Richard Dault, Georges Piché, Pierre Duguay, Richar Martin, Jacques Ranger, Yves Guérette, Roger Graveline et Jacques Cyr ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Charles Gourgue, agent	Service de police	35 ans et 7 mois	1 ^{er} avril 2010
Ginette Lacoursière, commis technique	Service de police	16 ans et 1 mois	1 ^{er} mai 2010
Carmen Lavergne, secrétaire spécialisée	Centre de services d'Aylmer	8 ans et 2 mois	1 ^{er} mai 2010
Francine Legault, commis à la paie	Service des travaux publics	39 ans et 7 mois	1 ^{er} mai 2010
Robert Léon, opérateur A	Service des travaux publics	36 ans et 4 mois	1 ^{er} mai 2010
Richard Dault, sergent-déetective	Service de police	33 ans	1 ^{er} mai 2010
Georges Piché, préposé aux exhibits	Service de police	32 ans et 2 mois	1 ^{er} mai 2010

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Pierre Duguay, pompier	Service de sécurité incendie	31 ans	1 ^{er} mai 2010
Richar Martin, menuisier	Service des travaux publics	24 ans et 4 mois	1 ^{er} mai 2010
Jacques Ranger, technicien	Service des infrastructures	33 ans	1 ^{er} juin 2010
Yves Guérette, opérateur A	Service des travaux publics	36 ans et 1 mois	1 ^{er} juin 2010
Roger Graveline, opérateur	Service des travaux publics	22 ans et 1 mois	1 ^{er} juin 2010
Jacques Cyr, opérateur A	Service des travaux publics	18 ans et 3 mois	1 ^{er} juin 2010
Johanne Legault, commis administrative	Service des travaux publics	36 ans et 3 mois	1 ^{er} septembre 2010
Johanne Proulx, agente	Service de police	31 ans et 10 mois	1 ^{er} mai 2011

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Ginette Lacoursière, Carmen Lavergne, Francine Legault, Johanne Legault, Johanne Proulx et à messieurs Charles Gourgue, Robert Léon, Richard Dault, Georges Piché, Pierre Duguay, Richar Martin, Jacques Ranger, Yves Guérette, Roger Graveline et Jacques Cyr leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-511

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME DANIÈLE MORIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Danièle Morin au poste de secrétaire II à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Danièle Morin sera celui de la classe 5, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Danièle Morin est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Céline Martineau au poste de secrétaire de direction au Service des travaux publics prévue le 15 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 - Administration - Division et réseaux d'aménagements urbains - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2010.

Adoptée

CE-2010-512

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1324 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESDAMES JULIE PARENT, SOPHIE BOURGEOIS ET STÉPHANIE BALGÉ ET DE MESSIEURS JEAN-MICHEL DROUIN, DAVID CARRIER, ÉRIC BERTRAND, MARC-ANDRÉ LANDRY, LOUIS-GEORGES GAULIN, MATHIEU GAUVREAU, SÉBASTIEN MARMEN ET ALAIN LOYER AUX POSTES DE PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1324 en date du 26 août 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de mesdames Julie Parent, Sophie Bourgeois et Stéphanie Balgé et de messieurs Jean-Michel Drouin, David Carrier, Éric Bertrand, Marc-André Landry, Louis-Georges Gaulin, Mathieu Gauvreau, Sébastien Marmen et Alain Loyer aux postes de préventionniste du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter deux modifications au texte :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1324 en date du 26 août 2009 comme suit :

- ajouter la phrase suivante au 3^e paragraphe du dispositif :
« La période d'essai sera de six mois »;
- remplacer le 4^e paragraphe du dispositif par celui-ci :
« La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau. »

Adoptée

CE-2010-513

RÈGLEMENT HORS COUR - LE MANOIR DU CASINO - HULL OTTAWA INC.-75, RUE D'EDMONTON, C. VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 avril 2008, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance visant une réclamation de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête pour introduction d'instance.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19300-941 - Mauvaises créances - Taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif